



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL**

**Règlement numéro 2016-644 amendant le règlement de lotissement
numéro 2006-494 tel qu'amendé afin de modifier la superficie et les
dimensions nécessaires au lotissement dans la zone R-10**

ATTENDU QUE le règlement de lotissement numéro 2006-494 tel qu'amendé est en vigueur sur le territoire de la Ville d'Estérel;

ATTENDU QUE le Conseil désire réduire la superficie et les dimensions nécessaires au lotissement dans la zone R-10;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 février 2016;

ATTENDU QUE le présent règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement numéro 2016-644 amendant le règlement de lotissement numéro 2006-494 tel qu'amendé afin de modifier la superficie et les dimensions nécessaires au lotissement dans la zone R-10 a été adopté le 18 mars 2016;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 15 avril 2016 pour expliquer aux citoyens les objectifs du projet de règlement;

ATTENDU QU'un second projet de règlement numéro 2016-644 amendant le règlement de lotissement numéro 2006-494 tel qu'amendé afin de modifier la superficie et les dimensions nécessaires au lotissement dans la zone R-10 a été adopté le 15 avril 2016;

ATTENDU QUE l'avis public d'approbation référendaire a été publié le 27 avril 2016;

ATTENDU QU'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Roger Martel et unanimement résolu :

QUE le présent règlement soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il est ordonné et statué ce qui suit :

Article 1 L'article 5.1.1 est modifié en remplaçant le titre de l'article par :

« 5.1.1 Habitation unifamiliale isolée, secteurs de zone R-1 à R-3, R-10 et R-11 »

Article 2 Le présent règlement abroge l'article 5.1.2.1.



Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Dates importantes	
Avis de motion	19 février 2016
Adoption du 1 ^{er} projet	18 mars 2016
Avis de consultation publique	30 mars 2016
Consultation publique	15 avril 2016
Adoption du 2 ^e projet	15 avril 2016
Avis public demande d'approbation référendaire	27 avril 2016
Adoption du règlement	20 mai 2016
Date d'émission du certificat de conformité	14 juin 2016
Avis public de promulgation	20 juillet 2016